

01 mar 2012 -15:22

Appartient à Conseil des ministres du 1er mars 2012

Fedict désigné comme intégrateur de services pour l'administration fédérale

Le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi qui désigne le Service public fédéral Technologie de l'Information et de la Communication (Fedict) comme intégrateur de services pour la collaboration électronique entre les autorités fédérales.

Fedict assumera un rôle de coordination dans la collaboration électronique entre les services publics. L'intégration de services a pour objectif d'accroître la qualité et l'efficacité des services publics tout en permettant des économies d'échelle, tant pour les usagers que pour les administrations.

L'intégrateur de services ou *trusted third party* doit fournir des garanties au niveau de l'organisation, de la technologie, de la sécurité et de la vie privée lors de la collaboration électronique entre les autorités et l'échange de données à caractère personnel.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Hendrik Bogaert, secrétaire d'Etat à la Fonction publique et à la Modernisation des Services publics
Rue Royale 180
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 209 33
<http://bogaert.belgium.be>

Service de presse de M. Steven Vanackere, Vice-Premier ministre et ministre des Finances et du Développement durable, chargé de la Fonction publique
Rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 574 80 05
<http://www.minfin.fgov.be>

Service de presse de M. John Crombez, secrétaire d'Etat à la
Lutte contre la fraude sociale et fiscale
Avenue des Arts 7
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11